

**Gignac. Réunion publique avec France Télécom pour trouver les solutions à une absence d'Internet haut débit.**

# Internet haut débit : le dossier avance mais...

Il y a une chose dont on peut être certain au 20 décembre 2012, c'est que la municipalité en lien avec son collectif « pour un Internet haut débit » a fait évoluer la situation, tout du moins sur le constat et les possibles solutions face à un problème récurrent sur la commune : la faiblesse de l'Internet haut débit.

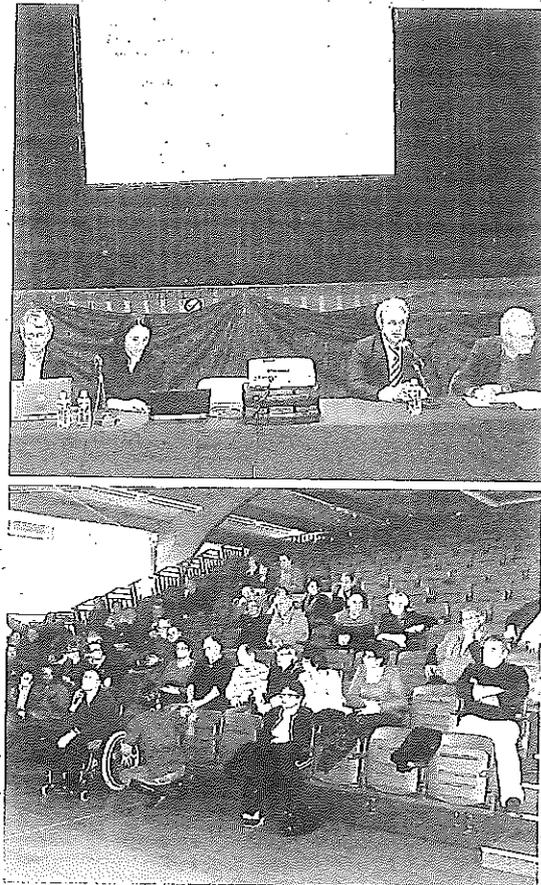
La réunion publique du 17 décembre en présence de responsables régionaux de France Télécom (qui jouent le jeu de la concertation et de la transparence), opérateur et aménageur historique de l'Internet, du maire Christian Amirat, d'Alain Croce, conseiller communautaire en charge du dossier avec le collectif, a effectivement été très instructive.

Tout d'abord, le nombre de foyers ne pouvant accéder à plus de 512 k : ils sont aujourd'hui 1800, sur 3 300 foyers. C'est 56 % des habitations de Gignac. Ce n'est donc pas un petit problème à l'heure où Internet est devenu incontournable et même indispensable dans la vie de tous les jours et notamment pour les entreprises et les administrations. « Avec ce débit on ne peut pas surfer normalement, encore moins télécharger de lourds fichiers et surtout ne pas regarder la télévision. C'est pourtant ce qu'on nous propose lorsqu'on signe un contrat chez n'importe quel opérateur », ont répété en substance les usagers présents ce lundi soir.

**« L'abonnement haut débit, c'est le 512 k »**

Et c'est là que le bât blesse depuis l'installation de l'Internet haut débit, car la législation considère que, justement le haut débit commence à 512 k et non pas à au moins 2 mégas pour surfer et télécharger correctement et à un minimum de 6 mégas si on souhaite le dégroupage pour s'abonner à la télévision HD. La directrice régionale le concédait aisément : « L'abonnement haut débit c'est le 512 k et tout ce qui est au-dessus est considéré comme une prestation gratuite. C'est la Loi et je reconnais que c'est un modèle économique (l'abonnement unique et non en fonction des débits) qui ne correspond plus au marché. Il faudrait en changer ».

On comprend dès lors la situation dans laquelle sont plongés les Gignacais, mais également les Médéens, les Ensueñiens qui n'ont jamais pu faire évoluer leur réseau local : il est en conformité avec la Loi. Vous vous abonnez pour du haut débit, vous avez du haut débit, même si malheureusement parce que vous demeurez à plus de 4 kilomètres du central NRA (nœud de raccordement abonnés) vous ne recevez que 512 k. La technologie du transport des données par fil de cuivre est ainsi faite : plus vous vous éloignez du NRA, plus la connexion s'affaiblit. Sauf que si les opérateurs et particulièrement



Face à face cordial mais ferme entre les responsables de France Télécom et les habitants privés d'Internet à haut débit. PHOTOS DR

France Télécom avaient joué dès le début la transparence, ils auraient résorbé à 100 % ces difficultés.

**« Nous n'investissons plus ou le moins possible »**

Un habitant a d'ailleurs posé la bonne question au responsable technique de France Télécom : « mais pourquoi ne pas renforcer les câbles de cuivre en les doublant ». La réponse est aujourd'hui lapidaire : « notre réseau n'est pas dimensionné pour augmenter les capacités. Et aujourd'hui avec l'arrivée de la fibre optique nous n'investissons plus ou le moins possible sur le réseau cuivre ».

La question suivante aurait pu être celle-ci : « mais pourquoi ne pas l'avoir fait il y a cinq ou dix ans auparavant puisque vous connaissez le problème ? » Cela aurait coûté des millions d'euros et la Loi est pour eux : le 512 k c'est de l'Internet haut débit ! Donc on ne fait pas les travaux nécessaires et on se retrouve à Gignac avec 1800 foyers dépourvus d'un outil

qui désormais fait partie de notre quotidien. Face à cette situation, France Télécom sous la pression justement de la population et de la municipalité tente aujourd'hui de sauver les meubles. Elle propose des solutions qui de toute façon ne régleront pas la globalité du dysfonctionnement.

De son côté, Marseille Provence Métropole a acté sous forme de conventionnement avec SFR (désormais aménageur) l'arrivée de la fibre optique... pour au minimum prévu en 2015 et plus sûrement en 2020. Encore au moins 8 ans à pédaler tous les jours devant son ordinateur.

On mettra cette information au conditionnel car on a appris ces jours-ci que SFR était en vente. Quid aussi de la validité du contrat passé avec SFR ?

Alain Croce a déjà averti Eugène Caselli. Là aussi il faudra des réponses claires et précises, car les Gignacais en ont assez d'être les dindons de la farce, surtout en cette période de Noël.

JOFFRET MELEN